

**RAPPORT DE LA COMMISSION
chargée d'examiner l'objet suivant :**

Rapport du Conseil d'État au Grand Conseil sur le Postulat Pierre-Alain Favrod et consorts - Que fait-on de notre blé ?

et

Rapport du Conseil d'État au Grand Conseil sur le Postulat Jean-Bernard Chevalley et consorts au nom du groupe UDC - Pour une agriculture productrice et nourricière résolument inscrite dans le développement durable

1. PREAMBULE

La commission a siégé à distance par le biais du système de visioconférence, Webex Teams, mis à disposition des commissions parlementaires du Grand Conseil le lundi matin 31 mai 2021. Elle était composée de Messieurs les Députés Jean-Bernard Chevalley, Jean-Rémy Chevalley, Pierre-Alain Favrod, Claude-Alain Gebhard, Jean-Claude Glardon, Pierre-François Mottier, Éric Sonnay et Daniel Trolliet. Monsieur le Député Pierre Fonjallaz a été confirmé dans son rôle de président-rapporteur.

Ont également participé à cette séance : Messieurs le Conseiller d'État Philippe Leuba, chef du Département de l'économie, de l'innovation et du sport (DEIS) et Jacques Henchoz, directeur général ad intérim à la Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires (DGAV).

Monsieur Fabrice Lambelet, Secrétaire de commissions parlementaires au Secrétariat général du Grand Conseil (SGC), a rédigé les notes de séance et en est vivement remercié.

2. (RAP_667194) RAPPORT DU CONSEIL D'ÉTAT AU GRAND CONSEIL SUR LE POSTULAT PIERRE-ALAIN FAVROD ET CONSORTS – QUE FAIT-ON DE NOTRE BLE ?**2.1 POSITION DU CONSEIL D'ÉTAT**

La DGAV dit que les besoins de la meunerie en céréales panifiables se montent à 470'000 tonnes par année dont 400'000 sont produites en Suisse. L'une des difficultés est le déficit de l'utilisation et de la traçabilité de la céréale depuis la production jusqu'à la consommation chez le boulanger, contrairement à la vigne qui peut être tracée par le biais d'un système. De plus, il n'y a pas de recensement pour le canton au niveau des stocks. Lors de la prise en considération de ce postulat, il avait été dit que le canton allait s'engager, dès 2022, à recenser la production céréalière du canton. Dans le cadre de la consultation de la Politique agricole à partir de 2022 (PA22+), le canton de Vaud a demandé à ce que la Confédération mette en place un système de contrôle et de traçage des céréales, afin de décider, en cas d'ouverture des marchés à l'importation ou non, de ne pas avoir de céréales stockées dans des moulins vaudois.

2.2 POSITION DU POSTULANT

Le postulant indique que tout est expliqué et détaillé dans ce rapport. Sa demande concernait la description de la situation passée, présente et les améliorations à apporter pour une plus grande transparence des marchés et du suivi des stocks de céréales. Il déclare ses intérêts d'agriculteur et producteur de céréales planifiables livrant sa récolte dans le Chablais valaisan. Il trouve positif que la DGAV prenne les devants avec deux demi-journées de discussions avec les principaux acteurs du marché ; trois thèmes en sont sortis. Il se dit content aussi de l'intervention du canton de Vaud auprès de l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) s'agissant de l'évolution des stocks dans le cadre de la fixation des droits de douane à l'importation. Toutefois, il espère que désormais l'OFAG fasse la part de son travail et que les revendications cantonales ne restent pas lettre morte.

2.3 DISCUSSION GENERALE

Deux commissaires abondent dans le sens du postulant sur la bonne qualité de ce rapport et sur les décisions idoines prises par le canton de Vaud. Ils insistent pour que ces dernières remontent à l'OFAG et que celui-ci en tienne compte. Dans une époque où est promu le marché de proximité, il est inacceptable de transformer des céréales planifiables en céréales pour le bétail alors que les portes à l'importation sont ouvertes. Il est rappelé que le canton de Vaud assure les 33% de la production de céréales de Suisse.

Le chef du DEIS indique, concernant les remarques concernant l'OFAG figure dans la PA22+, même si celle-ci a été renvoyée au Conseil fédéral (CF) par les Chambres fédérales, mais il reviendra avec un nouveau projet. Le canton continuera à suivre les préoccupations de la filière céréalière

2.4 VOTE DE LA COMMISSION

La commission recommande au Grand Conseil d'accepter ce rapport du Conseil d'État à l'unanimité des membres présents.

3. (RAP_677230) RAPPORT DU CONSEIL D'ÉTAT AU GRAND CONSEIL SUR LE POSTULAT JEAN-BERNARD CHEVALLEY ET CONSORTS AU NOM DU GROUPE UDC - POUR UNE AGRICULTURE PRODUCTRICE ET NOURRICIERE RESOLUMENT INSCRITE DANS LE DEVELOPPEMENT DURABLE

3.1 POSITION DU CONSEIL D'ÉTAT

Le chef du DEIS dit que la politique agricole cantonale ne peut pas être déconnectée de la politique agricole fédérale puisque c'est elle qui fixe les grands principes des filières. Toutefois, le canton dispose d'une marge de manœuvre en matière de formation agricole, de formation continue et dans le choix des différents outils mis à disposition par la Confédération. Il a incorporé, à la fois, les défis de production et de développement durable dans le cadre du plan Climat – il y a un important volet agricole dans celui-ci – ainsi que dans le plan de favorisation de la biodiversité avec notamment une formation continue mise en place. Il y a également, dans le cadre d'une politique de coordination avec le canton de Fribourg, la mise en place d'un grand projet dans la Broye-Vully sur la gestion des eaux ; c'est un nouvel outil faisant suite à des modifications du droit fédéral et le canton de Vaud est l'un des cantons pilotes en la matière. Cela s'inscrit dans la volonté de mieux marier deux objectifs perçus souvent, à tort, comme étant contradictoires : la préservation de l'environnement et la production agricole. Les réformes mises en place tant sur le plan cantonal que fédéral visent à remarier ces deux objectifs en étant convaincu que, d'une part, la production locale destinée à la consommation en Suisse est l'un des moyens de lutte contre le réchauffement climatique. En effet, il faut diminuer l'importation de produits agricoles de l'étranger par le transport qui porte atteinte à l'environnement. Une production plus locale avec des circuits courts s'inscrit à la fois dans l'objectif d'une agriculture nourricière en Suisse et de préservation de l'environnement. D'autre part, la conservation des sols à terme est la seule manière d'assurer une agriculture de production. Vouloir transformer les agriculteurs en paysagistes, c'est supprimer la vocation essentielle nourricière de l'agriculture et vouloir une agriculture hyperproductiviste, c'est la condamner à terme parce qu'il en résulte un appauvrissement des sols. Enfin, l'agriculture suisse est régie par les normes les plus sévères en matière de protection de l'environnement. Quand il est évoqué une agriculture productiviste en Suisse, cela n'a rien à voir avec ce qui se passe en Europe, en Amérique du Nord ou en Amérique du Sud. Par exemple, les exploitations sud-américaines et nord-américaines sont nettement plus grandes de même que la protection des sols et les conditions de traitement du bétail sont plus exigeantes en Suisse.

3.2 POSITION DU POSTULANT

Le postulant remercie le Conseil d'État pour son rapport détaillé. En ce qui concerne la 1^{re} partie du rapport, la description exhaustive des actions en matière de formation, de recherche et de pratique agricole le réjouit. Cela démontre l'engagement à promouvoir une agriculture durable et nourricière dans le canton. Pour la 2^e partie concernant la mise en place de mesures de soutien, il apprécie le développement du projet IMAGO sur le site de Grange-Verney qui permettra la mise en application d'une recherche et d'une vulgarisation des techniques de production tout en garantissant une agriculture durable. Pour la 3^e partie concernant les différentes mesures de soutien déjà mises en place au travers de projets, cela montre le soutien important du canton apporté au secteur agricole et viticole. Il apprécie de voir le Plan d'action Biodiversité, le Plan climat vaudois, le Plan phytosanitaire vaudois et le Plan d'action cantonal Alimentation – même s'il regrette son peu de développement - qui sont autant de pistes pour un soutien à une agriculture nourricière et durable. Néanmoins, il rend attentif à ce qu'ils ne se transforment pas en un mastodonte administratif absorbant, au

niveau des protocoles et des mesures, l'ensemble des aides financières pour la production. En effet, dans une perspective de promotion d'une agriculture régionale, et non pas industrielle, il est primordial de prévoir une communication jusqu'au consommateur.

3.3 DISCUSSION GÉNÉRALE

Deux commissaires remercient le Conseil d'État de ne pas avoir comparé la production en Suisse avec celle des États-Unis ou de pays d'Amérique du Sud. En Suisse, l'immense majorité des agriculteurs veut sainement nourrir le pays, car la terre est leur outil de travail.

Un commissaire se dit impressionné, en tant que profane, sur les actions entreprises en matière agricole. Il demande si cela est communiqué à la population, et si oui, de quelle manière.

Le chef du DEIS indique qu'une communication régulière est effectuée sur ce sujet, mais cela intéresse rarement les médias et le public. Il existe une méconnaissance grandissante du monde agricole de la part du monde citadin. Aujourd'hui, 70% des Vaudois habitent en ville et les liens entre le monde citadin et le monde agricole se sont distendus. Néanmoins, beaucoup de choses se font actuellement pour renouer ces liens avec les processus de production alimentaire, mais c'est un défi se posant au-delà du seul canton de Vaud. Les citoyens ne se rendent pas compte des efforts consentis par la profession, les filières et l'administration cantonale à travers ces différents projets.

Le président déclare qu'il existe dans les différentes formations environ cent vingt périodes consacrées à la viticulture ou l'agriculture biologique. C'est un mode de culture répondant à beaucoup de problématiques se posant actuellement. Du coup, il s'interroge sur la mise en place d'une formation certifiée 100% biologique dans les filières.

Un commissaire a l'occasion de fonctionner, comme certains de ses collègues, dans le cadre d'Agrilogie pour l'enseignement et aussi pour les examens de fin d'apprentissage. Il constate que les jeunes sont surchargés de matières et trois années de formation ne suffisent plus ; il faudrait introduire une 4^e année. Dans la formation de base du certificat fédéral de capacité (CFC), un cours ou un module, expliquant les notions théoriques de la durabilité, devrait être ajouté également. En effet, il se rend compte que bien des collègues, jeunes et moins jeunes, n'ont aucune idée de ce que c'est ; ils ne savent pas mettre en pratique les quatre piliers de la durabilité. Il y a plusieurs années, il avait proposé de vulgariser la méthode « Response-Inducing Sustainability Evaluation » (RISE), enseignée et développée à la Haute école des sciences agronomiques, forestières et alimentaires (HAFL), mais n'a jamais eu de réponse. Il faut que les jeunes agriculteurs puissent mettre en pratique la durabilité de manière consciente et proactive. Un autre commissaire est également d'avis d'étudier l'introduction d'une 4^e année vu l'augmentation de la complexité du métier.

3.4 VOTE DE LA COMMISSION

La commission recommande au Grand Conseil d'accepter ce rapport du Conseil d'État à l'unanimité des membres présents.

Cully, le 16 janvier 2022.

Le président-rapporteur :
(Signé) Pierre Fonjallaz

Annexe 1 : Communiqué de presse de la commission parlementaire sur ces deux sujets datant du mercredi 2 juin 2021.

Annexe 1 :

Ce communiqué de presse a été publié officiellement le 2 juin à 09h30 par le Bureau d'information et de communication (BIC) de l'État de Vaud.

La Commission ad hoc du Grand Conseil a accepté un Rapport du Conseil d'État en lien avec une agriculture productrice et nourricière résolument inscrite dans le développement durable.

La Commission ad hoc du Grand Conseil chargée d'examiner le Rapport du Conseil d'État au Grand Conseil sur le postulat Jean-Bernard Chevalley et consorts (19_POS_152) au nom du groupe UDC – Pour une agriculture productrice et nourricière résolument inscrite dans le développement durable s'est réunie le lundi 31 mai et elle a adopté, à l'unanimité de ses membres, le rapport qui est destiné au Grand Conseil.

Le député Jean-Bernard Chevalley avait déposé un postulat dans lequel il émettait des craintes quant à une diminution significative de la production indigène, en cas d'acceptation des textes des 2 initiatives soumises au peuple. Si les craintes demeurent fondées, le canton a pris des mesures subsidiaires, en plus de celles de la Confédération, visant à favoriser le maintien d'une agriculture productrice, tout en préservant les terres agricoles.

La réponse du Conseil d'État présente la richesse des mesures, déjà entreprises, et annonce croire, contrairement au passé, à une agriculture en même temps productive et écologique. Cet engagement se fait par les formations proposées, par de nombreuses propositions de soutiens financiers pour des programmes liés à la réduction des pesticides de synthèses, au bien-être des animaux et à la biodiversité. De nombreux projets de recherches sont également en cours qui concernent tant la réduction des pesticides de synthèse, la protection des eaux, la réduction des nitrates que l'agroforesterie et les pollinisateurs.

À noter encore que le canton s'est doté depuis l'an dernier d'un plan climat et d'un plan phytosanitaire.

Bureau d'information et de communication de l'État de Vaud

Lausanne, le 2 juin 2021.